SECRET

DEMANDES de CONCESSIONS PRESENTEES par la FRANCE à la FINLANDE

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
5002	Nacre, écaille de tortue.....		libres	cons.
5004	Eponges		libres	cons.
Ex 6003	Plants d'arbres fruitiers avec motte	Kg.	12	7,50
Ex 6004	Plant d'arbres fruitiers autres	-	24	12
7001	Champignons	-	60	30
7019	Racines d'une haute teneur en amidon .... tapioca	-	6	cons.
8001	Dattes	-	1,30	cons.
8002	Bananes	-	0,50	cons.
9006	Poivre moulu ou non	-	4	cons.
9007	Vanille	-	630	300
9009	Clous et griffes de girofle	-	48	24
9013	Cardamones	-	240	120
9015	Anis, anis étoilé	-	2	cons.
9017	Cumin	-	48	cons.
10003	Riz même décortiqué	-	9	cons.
12001	Arachides	-	0,60	cons.
12002	Coprah	-	1,80	cons.
12007	Graines oléagineuses autres		libres	cons.
12033	Ecorces d'oranges et de citrons....	-	1,30	cons.
13003	Gomme arabique		libre	cons.
13004	Copal et autres résines fossiles		libre	cons.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
14003	Liber		libre	cons.
14004	Fibres		libre	cons.
14006	Matières de rembourrage.....		libre	cons.
15009	Huile d'arachides	Kg.	15	cons.
15011	Huile d'olives	-	1	cons.
15012	Huile d'olives en contenants autres	-	0,25	cons.
15014	Huile de palme	-	30	cons.
15015	Huile de palmiste	-	30	cons.
15016	Huile de coco	-	18	cons.
Ex 15027	Cire d'abeilles	-	4,80	cons.
16003	Préparations et conserves de viande	-	42	cons.
Ex16006	Conserves de thon et de sardines à l'huile	-	10,50	7,5
18001	Fèves de cacao brutes, même broyées	-	42	cons.
18002	Fèves de cacao torréfiées....	-	60	cons.
18003	Beurre de cacao	-	9	cons.
18004	Cacao et pellicules de cacao.....	-	84	cons.
Ex18005	Chocolat en tablettes et confiserie au chocolat (1)	-	84	50
20006	Conserves de champignons	-	10	cons.
Ex20012	Fruits et baies glacés au sucre ou confits (2)	-	60	40
Ex 20017	Crème et purée de marrons	-	5	cons.
21003	Moutarde préparée	-	37,50	25

(1) - La France demande en outre la réduction de la surtaxe de 40% à 20%

(2)- La France demande en outre la réduction du droit d'accise de 40% à 20%

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
Ex 22°05	Champagne	litre	72	Réduction du droit et des marges du monopole
Ex 22°06	Vins de 14° et moins en fûts	Kg.	36	
Ex 22°07	Vins de 14° et moins en bouteilles	litre	72	
Ex 22°11	Liqueurs en bouteilles	-	18°	
Ex 22°12	Eaux-de-vie en fûts	Kg.	12°	
Ex 22°13	Eaux-de-vie en bouteilles	litre	18°	
22°14	Cognac en fûts	Kg.	12°	
22°15	Cognac en bouteilles	litre	18°	
Ex 22°18	Rhum jusqu'à 55° en fûts	Kg.	12°	
Ex 22°19	Rhum jusqu'à 55°	litre	18°	
23°06	Tourteaux d'arachides	Kg.	0,9°	cons.
23°08	Tourteaux de coco	-	0,9°	cons.
23°09	Tourteaux de palmiste	-	0,90	cons.
25°07	Graphite, même levé ou moulu		libre	cons.
28°07	Acide sulfurique		libre	cons.
28°08	Acide chlorhydrique		libre	cons.
Ex 28°10	Acide chloro-sulfurique		libre	cons.
28°15	Acide tartrique		libre	cons.
28°18	Soude caustique	-	2,4°	1,20
28°19	Potasse caustique		libre	cons.
28°26	Eau oxygénée	-	6	cons.
Ex 28°27	Perborate de soude		libre	cons.
Ex 28°28	Carbonate de soude		libre	cons.
28°30	Bicarbonate de soude		libre	cons.
28°31	Carbonate de potasse		libre	cons.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
28030	Silicate de sodium et potassium	Kg.	0,9	Exemption
28040	Sulfite de sodium		libre	cons.
28041	Sulfate de sodium		libre	cons.
28042	Bisulfite de sodium et sulfate de potassium		libre	cons.
28052	Sufures de sodium et de potassium.		libres	cons.
28053	Chlorure de potassium		libre	cons.
28054	Salègre		libre	cons.
30001 à 30004	Extraits tannants d'origine végétale		libre	cons.
30006	Extraits de bois de teinture.....		libre	cons.
Ex 31003	Huile de girofle et de romarin	Kg.	240	cons.
31104	Autres - naturels	-	30	cons.
31105	Eaux de senteur	-	70	cons.
31205	Autres	-	900	cons.
31008	Crèmes, onguents et huiles	-	50	cons.
31009	Poudres et pâtes dentifrices	-	300	cons.
31010	Autres	-	60	cons.
36001 à 36005	Peaux brutes.....		libres	cons.
Ex 37001	Trépointe en synderme	-	180	120
Ex 37002	Sacs de dames	-	288	cons.
Ex 37003	Sacs de dames	-	360	288
37007	Gants de peau.....	-	180	cons.
38001	Pelleterie non apprêtée de mouton	-	180	Exemption

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
38 02	Pelleteric non apprêtée - autre	Kg.	24	Exemption
38 08	Pelleteries apprêtées de mouton, de chèvre (1)	-	6	4
38 09	Pelleteries apprêtées autres	-	1.2	6
38 15	Vêtements..de mouton,de chèvre (2)	-	15	cons.
38 16	Vêtements d'autres peaux	-	1.8	9
44 11	Bois autres		libres	cons.
44 17	Feuilles de placage..de pin, sapin...		libres	cons.
44 18	Feuilles de placage de chêne	-	6	3
44 19	Feuilles de placage autres	-	6	3
45 01	Ecorce, copeaux... de liège		libres	cons.
46 03	Soie naturelle.- autre	-	36	2
46 04	Tissus de soie pure	-	2	cons.
46 05	Tissus de demi-soie	-	9	45
46006	Tissus à poil	-	180	cons.
46006	Rubans... en soie pure	-	1.440	720
46009	Rubans en demi-soie	-	900	450
46010	Dentelles, tissus de dentelle,tulle	-	200	cons.
46011	Tissus, rubans & cordons brodés	-	200% du droit du tissu	150%
46012	Toile à tamis	-	300	cons.
46013	Soie artificielle...en condition.	-	390	200
46014	Soie artificielle... autres	-	180	90

(1) - La France demande que soient ajoutées à cette position les peaux de lapins, de garennes et de lièvres (comprises dans les positions 38006 et 38009).

(2) - La France demande que les vêtements en peaux de lapins et de lièvres soient compris dans cette position au lieu des positions 31013 et 38016.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
46015	Tissus de soie pure	Kg.	1.200	600
46116	Tissus de demi-soie..... blanchis...	-	720	360
46216	Tissus de demi-soie..... autres	-	720	360
46017	Tissus à poil	-	1.080	540
46018	Rubans, cordons et passementerie.... en soie pure	-	1.440	720
46019	Rubans, cordons & passementerie.... en demi-soie	-	720	360
46020	Dentelles et tissus de dentelles & tulle	-	1.440	720
46021	Tissus, rubans et cordons brodés	-	200% du droit du tissu	100%
46023	Tissus,..... même brodés	-	300	cons.
46024	Ouvrages en tréfilerie d'or	-	325	cons.
47001	Laine même lavée.....		libres	cons.
47015	Tissus de laine.... pesant plus de 500 Grs. par m²	-	92,60	cons.
47216	Tissus de laine de 200 à 500 Grs par m² autres	-	129,10	100
47217	Tissus de laine jusqu'à 200 G. autres	-	360	180
47018	Tissus de laine pesant plus de 500 Grs par m²	-	300	150
47019	Tissus de laine pesant de 200 à 500 G.	-	360	180
47020	Tissus de laine de moins de 200 G.	-	420	210
47026	Tapis de laine autres	-	102	75
48054	Dentelles..... autres	-	1.140	800
48055	Tissus, rubans et cordons brodés	-	200% du droit du tissu	150%

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
48130	Tissus de coton...tissés avec des fils teints	Kg.	[illegible]	cons.
49000	Fils de lin.... jusqu'au N° 18 inclus	-	16,80	cons.
49010	Fils de lin autres	-	19,20	cons.
49011	Fils de lin blanchis.... jusqu'au N° 18 inclus	-	22,80	cons.
49029	Tissus de lin..... autres	-	216	150
49039	Rubans, cordons, passementerie	-	72	cons.
49040	Dentelles, tissus de dentelle et tulle	-	1.250	800
49041	Tissus, rubans.... brodés	-	200% du droit du tissu	150%
51002	Bas, chaussettes et gants en soie naturelle	-	1.440	cons.
52001 à 52006	Nappes, draps de lit.....	-	120% du droit du tissu	cons.
52010	Bretelles.... en tissus contenant de la soie	-	600	cons.
52011	Bretelles..... autres	-	180	cons.
52026	Vêtements... en articles de tréfilerie d'or	-	300	cons.
55006	Cloches pour chapeaux en feutre	pièce	30	cons.
61001	Perles fines.... non montées		libres	cons.
61003	Pierres précieuses et semi-précieuses		libres	cons.
61014	Ouvrages en or..... autres	Kg.	3.750	cons.
61017	Ouvrages en platine.... autres	-	4.500	cons.
63003	Ferro-manganese et fonte miroitante	-	0,60	cons.
63012	Billettes	-	1,20	cons.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
63013	Demi-produits..... autres	Kg.	1,2[illegible]	cons.
63029	Fils de fer.... ayant au moins 1,8mm	-	4,50	2
63047	Feuillards de fer....	-	2,10	1
63051	Tuyaux.... ayant plus de 8 mm.	-	3,6[illegible]	1,8
63052	Tuyaux.... autres	-	4,8[illegible]	2,40
63054	Tuyaux en fer ou acier malléables autres (+ de [illegible],9 mm.)	-	I, 5[illegible]	cons.
63056	Tuyaux en fer ou acier malléables autres (- de [illegible],9mm.)	-	[illegible]	4,5[illegible]
63129	Radiateurs... en fer non malléable	-	7,2[illegible]	3,6[illegible]
66[illegible]4	Aluminium, tôles et feuilles..... ayant plus de [illegible],[illegible]1mm.	-	1,8[illegible]	cons.
66[illegible]5	Aluminium, tôles et feuilles.... feuilles minces	-	6[illegible]	cons.
66[illegible]6	- d° feuilles autres	-	24	cons.
71[illegible]1	Coutoaux..... en fer ou acier	-	12[illegible]	6[illegible]
71[illegible]2	d° avec manche ...	-	24[illegible]	cons.
71[illegible]3	d° nickelés ...	-	12[illegible]	8[illegible]
71[illegible]4	d° autres.	-	6[illegible]	cons.
71[illegible]5	d° avec manche en ivoire	-	144	cons.
71[illegible]6	d° nickelés ou avec manche en os.....	-	6[illegible]	cons.
71[illegible]7	d° autres	-	24 [illegible]	cons.
71[illegible]8	d° recouverts de métaux précieux	-	48[illegible]	24[illegible]
71[illegible]9	d° nickelés, polis ou gravés à l'eau forte	-	12[illegible]	cons.
71[illegible]10	d° autres	-	7[illegible]	cons.

N° du Tarif	Désignation des produits		Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
73 16	Piles galvaniques		Kg.	21	cons.
73 17	Accumulateurs		-	12	cons.
73 35	Appareils pour la reproduction du son		-	6	cons.
73 36	Compteurs d'électricité		-	3	cons.
73 37	Conduites et câbles.....	isolés	-	6	cons.
73 38	-d°-	autres	-	6	cons.
73 39	-d°-	isolés avec fils coton	-	12	cons.
73 40	-d°-	isolés avec du vernis	-	12	cons.
73 41	-d°-	isolés avec soie	-	48	cons.
73 42	- d°-	autres	-	24	cons.
73 43	Pièces en charbon...	pesant plus de 5 Kg.	-	1,20	cons.
73 44	Pièces en charbon pesant de 3 à 5 K.		-	3	cons.
73 45	Balais de charbon		-	18	cons.
73 46	Autres		-	6	cons.
73 63	Machines et appareils électrotechniques		-	36	cons.
75 02	Automobiles pour personnes....d'une cylindrée non supérieure à 16 cm3 (1)		nd val.	14% et pas moins de 14M au Kg.	cons.
75 03	Automobiles pour personnes...	utres	nd val.	14% et pas moins de 3,50 au Kg.	cons.
75 04	Automobiles pour personnes d'une valeur de 8 à 16.000 m.		nd val.	15% et pas moins de 5,25 M. au Kg	cons.

(1) - Toutefois la France demande que le palier de cylindrée soit porté de 1.600 à 2.000 Cm3

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
75005	Automobiles pour personnes...autres	ad val.	16% et pas moins de 7 M au Kg.	cons.
77007	Appareils photographiques...autres	Kg.	48	24
77008	Appareils cinématographiques...	"	60	30
78008	Réveils	pièce	90	45
79001	Pianos droits et carrés (1)	pièce	18.000	cons.
79002	Pianos à queue (1)	-	24.000	cons.
79004	Claviers et mécaniques.....	Kg.	60	30
79015	Instruments de musique autres (1)	-	180	cons.

(1) - Avec maximum 20% ad valorem.

SECRET

DEMANDES de CONCESSIONS PRESENTEES
par la FRANCE à la FINLANDE

Liste rectificative et complémentaire

(Cette liste annule et remplace la liste adressée précédemment)

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
05-002	Nacre, écaille de tortue.....		libres	cons.
05-004	Eponges		libres	cons.
Ex 06-003	Plants d'arbres fruitiers avec motte	Kg.	18	7,50
Ex 06-004	Plants d'arbres fruitiers autres	-	36	12
07-001	Champignons	-	90	30
07-019	Racines d'une haute teneur en amidon... tapioca	-	9	6
08-001	Dattes	-	1,30	cons.
08-002	Bananes	-	0,50	cons.
09-006	Poivre moulu ou non	-	4	cons.
09-007	Vanille	-	945	300
09-009	Clous et griffes de girofle	-	72	24
09-013	Cardamomes	-	360	120
09-015	Anis, anis étoilé	-	2	cons.
09-017	Cumin	-	72	48
10-003	Riz même décortiqué	-	13,50	9
12-001	Arachides	-	0,90	0,60
12-002	Coprah	-	2,70	1,80
12-007	Graines oléagineuses autres		libres	cons.
12-033	Ecorces d'oranges et de citrons.....	-	1,30	cons.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de percep tion	Taux actuel	Taux demandé
13-003	Gomme arabique		libre	cons.
13-004	Copal et autres résines fossiles		libre	cons.
14-003	Liber		libre	cons.
14-004	Fibres		libre	cons.
14-006	Matières de rembourrage....		libre	cons.
15-009	Huile d'arachides	Kg.	45	15
15-011	Huile d'olives	-	1	cons.
15-012	Huile d'olives en contenants autres	-	0,25	cons.
15-014	Huile de palme	-	45	30
15-015	Huile de palmiste	-	45	30
15-016	Huile de coco	-	27	18
Ex 15-027	Cire d'abeilles	-	7,20	4,80
16-003	Préparations et conserves de viande	-	63	42
Ex 16-006	Conserves de thon et de sardines à l'huile	-	10,50	7,50
18-001	Fèves de cacaó brutes, même broyées	-	63	42
18-002	Fèves de cacao torréfiées...	-	90	60
18-003	Beurre de cacao	-	13,50	9
18-004	Cacao et pellicules de cacao....	-	126	84
Ex 18-005	Chocolat en tablettes et confiserie au chocolat (1)	-	126	50
20-006	Conserves de champignons	-	10	cons.
Ex 20-012	Fruits et baies glacés au sucre ou confits (2)	-	90	40
Ex 20-017	Crème et purée de marrons	-	5	cons.

(1) - La France demande en outre la réduction de la surtaxe de 40% à 20%

(2) - La France demande en outre la réduction du droit d'accise de 40% à 20%.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
21-003	Moutarde préparée	Kg.	56,25	25
Ex 22-005	Champagne	litre	108	Réduction du droit et des marges du monopole
Ex 22-006	Vins de 14° et moins en fûts	Kg.	54	
Ex 22-007	Vins de 14° et moins en bouteilles	litre	108	
Ex 22-011	Liqueurs en bouteilles	-	270	
Ex 22-012	Eaux-de-vie en fûts	Kg.	180	
Ex 22-013	Eaux-de-vie en bouteilles	litre	270	
22-014	Cognac en fûts	Kg.	180	
22-015	Cognac en bouteilles	litre	180	
Ex 22-018	Rhum jusqu'à 55° en fûts	Kg.	180	
Ex 22-019	Rhum jusqu'à 55° en bouteilles	litre	270	
23-006	Tourteaux d'arachides	Kg.	1,35	0,90
23-008	Tourteaux de coco	"	1,35	0,90
23-009	Tourteaux de palmiste	"	1,35	0,90
25-007	Graphite, même lavé ou moulu	libre		cons.
28-007	Acide sulfurique	libre		cons.
28-008	Acide chlorhydrique	libre		cons.
Ex 28-010	Acide chloro-sulfonique	libre		cons.
28-015	Acide tartrique	libre		cons.
28-018	Soude caustique	-	3,60	1,20
28-019	Potasse caustique	libre		cons.
28-026	Eau oxygénée	-	9	cons.
Ex 28-027	Perborate de soude	libre		cons.
Ex 28-028	Carbonate de soude	libre		cons.
28-030	Bicarbonate de soude	libre		cons.
28-031	Carbonate de potasse	libre		cons.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
28-038	Silicate de sodium et pôtassium	Kg.	1,35	Exempt.
28-040	Sulfite de sodium		libre	cons.
28-041	Sulfate de sodium		libre	cons.
28-042	Bisulfite de sodium et sulfate de potassium		libre	cons.
28-052	Sulfures de sodium et de potassium		libres	cons.
28-053	Chlorure de potassium		libre	cons.
28-054	Salègre		libre	cons.
30-001 à 30-004	Extraits tannants d'origine végétale		libre	cons.
30-006	Extraits de bois de teinture....		libre	cons.
30-012	Ocre rouge	-	2,70	Exempt.
30-013	Ocre jaune	-	2,70	Exempt.
31-001	Huiles d'amandes amères etc...	-	990	330
31-002	Vanilline	-	1.800	600
Ex 31-003	Huile de girofle et de romarin	-	360	240
31-004	Autres- naturels	-	80	cons.
31-204	Autres	-	990	330
31-105	Eaux de senteur	-	70	cons.
31-205	Autres	-	1.350	900
31-007	Eaux de senteur.... sans alcool ou éther	-	450	150
31-008	Crèmes, onguents et huiles	-	50	cons.
31-009	Poudres et pâtes dentifrices	-	450	300
31-010	Autres	-	60	cons.
32-003	Savon parfumé ou médicamenteux etc..	-	180	60

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
33-003	Gélatine en feuilles.....	Kg.	36	20
33-004	Colles d'os.....	-	13,50	cons.
33-005	Autres	-	13,50	cons.
36-001 à 36-005	Peaux brutes....		libres	cons.
Ex 37-001	Trépointe en synderme	-	270	120
Ex 37-002	Sacs de dames	-	432	288
Ex 37-003	Sacs de dames	-	540	288
37-007	Gants de peau....	-	180	cons.
38-001	Pelleterie non apprêtée de mouton	-	270	Exempt.
38-002	Pelleterie non apprêtée - autre	-	360	Exempt.
38-008	Pelleteries apprêtées de mouton, de chèvre (1)	-	900	450
38-009	Pelleteries apprêtées autres	-	1.800	600
38-015	Vêtements..de mouton, de chèvre (2)	-	150	cons.
38-016	Vêtements d'autres peaux	-	2.700	900
40-011	Bois autres		libres	cons.
40-017	Feuilles de placage..de pin, sapin...		libres	cons.
40-018	Feuilles de placage de chêne	-	9	3
40-019	Feuilles de placage autres	-	9	3
41-001	Ecorce, copeaux... de liège		libres	cons.
46-003	Soie naturelle. - autre	-	540	200
46-004	Tissus de soie pure	-	200	cons.
46-005	Tissus de demi-soie	-	1.350	450
46-006	Tissus à poil	-	180	cons.

(1)- La France demande que soient ajoutées à cette position les peaux de lapins, de garennes et de lièvres (comprises dans les

positions 38-006 et 38-009).

(2) - La France demande que les vêtements en peaux de lapins et de lièvres soient compris dans cette position au lieu des positions 31-013 et 38-016).

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
46-008	Rubans... en soie pure	Kg.	2.160	720
46-009	Rubans en demi-soie	-	1.350	450
46-010	Dentelles, tissus de dentelle, tulle	-	200	cons.
46-011	Tissus, rubans et cordons brodés	-	200% du droit du tissu	150%
46-012	Toile à tamis	-	450	300
46-013	Soie artificielle... en dondition...	-	585	200
46-014	Soie artificielle... autres	-	270	90
46-015	Tissus de soie pure	-	1.800	600
46-116	Tissus de demi-soie... blanchis...	-	1.080	360
46-216	Tissus de demi-soie... autres	-	1.080	360
46-017	Tissus à poil	-	1.620	540
46-018	Rubans, cordons et passementerie... en soie pure	-	2.160	720
46-019	Rubans, cordons et passementerie... en demi-soie	-	1.080	360
46-020	Dentelles et tissus de dentelles et tulle	-	2.160	720
46-021	Tissus, rubans et cordons brodés	-	200% du droit du tissu	100%
46-023	Tissus,... même brodés	%	300	cons.
46-024	Ouvrages en tréfilerie d'or	-	325	cons.
47-001	Laine même lavée.....		libres	cons.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
47-015	Tissus de laine... pesant plus de 500 Grs par m2	Kg.	139,30	cons.
47-216	Tissus de laine de 200 à 500 Grs par m2 autres	-	193,70	100
47-217	Tissus de laine jusqu'à 200 Grs autres	-	540	180
47-018	Tissus de laine pesant plus de 500 Grs par m2	-	450	150
47-019	Tissus de laine pesant de 200 à 500 G.	G. -	540	180
47-020	Tissus de laine de moins de 200 G.	-	630	210
47-026	Tapis de laine autres	-	153	75
48-007	Fil à coudre	-	216	75
48-008	Fils de coton autres	-	216	75
48-009	Fils mercerisés....	-	216	75
48-034 à 48-055	Tissus de coton.....	La France demande que les tissus de coton ne contenant pas plus de 15% d'autres matières textiles soient assimilés à des tissus de coton pur.		
48-049	Rubans, cordons, passementerie à mot	Kg.	540	200
48-052	Tissus à rideaux ayant plus de 50 cm de largeur	-	360	150
48-053	Tissus à rideaux autres	-	1.575	600
48-054	Dentelles.... autres	-	1.710	800
48-055	Tissus, rubans et cordons brodés	-	200% du droit du tissu	150%
48-138	Tissus de coton...tissés avec des fils teints	-	135	90
49-009	Fils de lin...jusqu'au N° 18 inclu	-	25,20	cons.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
49-010	Fils de lin autres	Kg.	28,80	cons.
49-011	Fils de lin blanchis... jusqu'au N° 18 inclus	-	34,20	cons.
49-029	Tissus de lin... autres	-	324	150
49-039	Rubans, cordons, passementerie	-	108	cons.
49-040	Dentelles, tissus de dentelle et tulle	-	1.575	800
49-041	Tissus, rubans... brodés	-	200% du droit du tissu	150%
51-002	Bas, chaussettes et gants en soie naturelle	-	2.160	1.440
50-023	Tissus pour reliure collés ou apprêtés	-	135	60
52-001 à 52-006	Nappes, draps de lit.....	-	120% du droit du tissu	cons.
52-010	Bretelles... en tissus contenant de la soie	-	900	cons.
52-011	Bretelles... autres	-	270	180
52-026	Vêtements.. en articles de tréfilerie d'or	-	300	cons.
55-006	Cloches pour chapeaux en feutre	pièce	45	30
Ex 60-008	Verre à glaces autres	Kg.	28,80	14
61-001	Perles fines... non montées		libres	cons.
61-003	Pierres précieuses et semi-précieuses		libres	cons.
61-014	Ouvrages en or... autres	-	5.625	cons.
61-017	Ouvrages en platine... autres	-	6.750	cons.
63-003	Ferro-manganèse et fonte miroitante	-	0,90	0,60
63-012	Billettes	-	1,80	1,20

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
63-013	Demi-produits... autres	Kg.	1,80	1,20
63-029	Fils de fer... ayant au moins 1,8mm.	-	8	2
63-030	Fils de fer... autres	:-	9	3
63-047	Feuillards de fer...	-	4,50	1
63-051	Tuyaux... ayant plus de 8 mm.	-	3,60	1,80
63-052	Tuyaux... autres	-	4,80	2,40
~~63-054~~	Tuyaux en fer ou acier malléables autres (+ de 0,9 mm.)	-	2,25	1,50
63-056	Tuyaux en fer ou acier malléables autres (- de 0,9 mm.)	-	13,50	4,50
63-115	Ressorts pour meubles... autres	-	27	18
63-129	Radiateurs... en fer non malléable	-	10,80	3,60
63-132	Baignoires en fer non malléable	-	10,80	5,40
66-004	Aluminium, tôles et feuilles... ayant plus de 0,1 mm.	-	2,70	1,80
66-005	Aluminium, tôles et feuilles... feuil les minces	-	90	60
66-006	- d° - feuilles autres	-	36	24
71-001	Couteaux... en fer ou acier	-	180	80
71-002	- d° - avec manche...	-	360	cons.
71-003	- d° - nickelés...	-	180	80
71-004	- d° - autres	-	90	60
71-005	- d° - avec manche en ivoire...	-	216	cons.
71-006	- d° - nickelés ou avec manche en os....	-	90	cons.
71-007	- d° - autres	-	36	cons.
71-008	- d° - recouverts de métaux précieux	-	720	240

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Taux actuel	Taux demandé
71-009	Couteaux... nickelés, polis ou gravés à l'eau forte	Kg.	180	120
71-010	- d° - autres	-	108	72
73-006	Fils galvaniques	-	31,50	cons.
73-007	Accumulateurs...	-	9	cons.
73-030	Appareils pour la reproduction du son	-	90	cons.
73-036	Jomptеurs d'électricité	-	45	cons.
73-037	Conduites et câbles... isolés	-	9	cons.
73-038	- d° - autres	-	9	cons/
73-039	- d° - isolés avec fils.. coton	-	18	cons.
73-040	- d° - isolés avec du vernis	-	18	cons.
73-041	- d° - isolés avec soie	-	72	cons.
73-042	- d° - autres	-	36	cons.
73-043	Pièces en charbon... pesant plus de 50 Kgs.	-	1,80	cons.
73-044	Pièces en charbon pesant de 3 à 50 K.	-	4,50	cons.
73-045	Balais de charbon	-	27	cons.
73-046	Autres	-	9	cons.
73-063	Machines et appareils électrotechniques	-	54	cons.
75-002	Automobiles pour personnes...d'une cylindrée non supérieure à 1.000 cm3 (1)	ad val.	14% et: pas moins de 14 M cons. au Kg.	
75-003	Automobiles pour personnes..autres	ad val	14% et cons. pas moins de 3,50 au Kg.	

(1) - Toutefois la France demande que la palier de cylindrée soit porté de 1.600 à 2.000 cm3.

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité de percep tion	Taux actuel	Taux demandé
75-004	Automobiles pour personnes d'une valeur de 80 à 160.000 m.		15% et ad val pas moins de 5,25 au Kg.	cons.
75-005	Automobiles pour personnes...autres		ad val 16% et pas moins de 7 M au Kg.	cons.
77-007	Appareils photographiques...autres	Kg.	720	240
77-008	Appareils cinématographiques...	-	900	300
78-008	Réveils	pièce	135	45
79-001	Pianos droits et carrés (1)	-	27.000	18.000
79-002	Pianos à queue (1)	-	36.000	24.000
79-004	Claviers et méceniques...	Kg.	90	30
79-015	Instruments de musique autres (1)	-	270	cons.

(1) - Avec maximum 20% ad valorem.

9h/1949

FRANCE

LES NEGOCIATIONS GATT: LISTE DES DEMANDES DE CONCESSIONS TARIFAIRES ADRESSÉES PAR LA FINLANDE A LA FRANCE.

No du tarif	Designation des produits	Demandes
390 B	Soude: Lessives de soude résiduaires de la fabrication des pâtes de cellulose	Exemption du droit de douane.
582	Poix: Autres	Exemption du droit de douane pour poix de sulphate (sulphate pitch)
ex 778	Farine de bois conifères	Exemption du droit de douane pour la farine de bois conifères.
781	Panneaux, planches, plaques et similaires on bois ou végétaux divers défibrés, agglomérés avec de la résine naturelle ou synthétique ou d'autres liants organiques	Réduction du droit de douane de 20 à 3 % pour les panneaux isolants dits "Rauma".
ex 788 ex 789 ex 790	Pièces de charpente etc. Pièces de menuiserie en bois massif ou contreplaqué etc. Baraques, chalets etc.	Exemption des droits de douane pour maisons et baraques en bois, démontables, ainsi que pour pièces de menuiserie pour bâtiments.
794 A	Articles en bois pour l'industrie, non dénommés ni compris ailleurs: articles de tournerie pour l'industrie textile: petites bobines à dévider pour fil à coudre, en bois commun	Exemption du droit de douanes pour bobines en bois de bouleau pour fil à coudre.
	Papiers et cartons dénommés, en bobines ou en feuilles:	
825 B	Papier cristal	Réduction du droit de douane de 20 % à 10 %.
825 C	Papier ingraissable et calque	Réduction du droit de douane d'importation de 25 % à 10 %.
826	Papier et cartons non dénommés, formés en continu: marqués, filigranés, satinés, frictionnés ou non, en bobines ou en feuilles: en un seul jet: contenant des pâtes mécaniques:	

No du tarif	Désignation des produits	Demandes
	contenant plus de 60 % des pâtes mécaniques d'un poids au m^2 de plus de 320 g	Rédeution du droit de douane de 25% à 10 %.
	contenant plus de 60 % des pâtes mécaniques d'un poids au m^2 de 320 g et moins	Exemption du droit de douane pour papier journal et papier à la mécanique pour l'impression. Réduction du droit de douane de 30% à 10% pour carton.
	on doux ou plusieurs jets:	
	à l'intérieur en papier Kraft	Réduction du droit de douane de 35% à 10 %.
	à l'intérieur autre	Réduction du droit de douane de 25% à 10%.
832 A.	Papiers et cartons simplement assemblés par collage, en bobines ou en feuilles:	Réduction du droit de douane de 30 % à 10 %.
	Papier et carton contrecollé; papier et carton ondulés	

Pour tous les produits susmentionnés le Gouvernement de Finlande demande suppression des taxes soit "à la production" soit "sur les transactions" qui sont perçues à l'importation de ces produits.

NOTE POUR LE SECRETAIRE EXECUTIF

NEGOCIATIONS FRANCE-FINLANDE

Nous avons l'honneur de vous faire connaitre que la première réunion des négociations tarifaires entre la Finlande et la France s'est tenue le 13 Avril 1949.

Conformément à la procédure fixée dans le document GATT/TN.1/A/1 nous vous remettons ci-joint deux exemplaires des listes d'offres échangées.

La prochaine réunion a été fixée au Mardi 19 Avril à 15 heures.

ANNECY, le 13 Avril 1949

Les Secrétaires

Pour la Finlande : Veikko Makkonen.
Veikko Makkonen

Pour La France :

DONNÉ

Concessions données par la Finlande à la France.

Nº du Tarif	Désignation des produits	Droit actuel par kg en marks finlandais x)	Concessions
05-002	Nacre, écaille de tortue	libres	consol.
05-004	Eponges	libres	consol.
Ex 06-003	Plants d'arbres fruitiers avec mette	18	consol.
Ex 06-004	Plants d'arbres fruitiers autres	36	12
08-001	Dattes	27	9
09-007	Vanille	1350 (945)	consol. 945
09-009	Clous et gruffes de girofle	72	24
09-015	Anis, anis étoilé	27	consol.
12-033	Ecorces d'oranges et de citrons	54	13,50
14-003	Liber	libre	consol.
14-006	Matières de rembourrage	libre	consol.
15-011	Huile d'olives	18	consol.
15-012	Huile d'olives en contenants autres	4,50	consol.
15-027	Cire d'abeilles	7,20	consol.
Ex 16-006	Conserves de thon et de sardines à l'huile	198 (90)	54
18-001	Fèves de cacao brutes, même broyées	63	consol.
20-006	Conserves de champignons	144 (90)	72
Ex 20-017	Crème et purée de marrons	126 (72)	54
21-003	Moutarde préparée	90 (56,25)	45
28-015	Acide tartrique	libre	consol.
28-019	Potasse caustique	libre	consol.
28-028	Carbonate de soude	libre	consol.
28-030	Bicarbonate de soude	libre	consol.
28-031	Carbonate de potasse	libre	consol.

x) Droits conventionnels entre parenthèses.

N° du Tarif	Désignation des produits	Droit actuel par kg en marks finlandais	Concessions
28-053	Chlorure de potassium	libre	consol.
30-006	Extraits de bois de teinture	libre	consol.
30-012	Ocre rouge	2,70	Exempt.
30-013	Ocre jaune	2,70	Exempt.
Ex 31-003	Huile de girofle et de romarin	360	consol.
31-004	Autres naturels	2700 (80)	360
31-105	Eaux de senteur	2700 (70)	900
31-007	Eaux de senteur.... sans alcool ou éther	810 (450)	Consol.450
31-008	Crêmes, onguents et huiles	2700 (50)	450
31-010	Autres	2475 (60)	540
33-004	Colles d'os...	13,50	consol.
33-005	Autres	13,50	consol.
Ex 37-002	Sacs de dames	432	288
Ex 37-003	Sacs de dames	1080 (540)	consol.540
37-007	Gants de peau	2700 (180)	900
38-015	Vêtements..de mouton, de chèvre	1800 (150)	1200
38-016	Vêtements d'autres peaux	2700	900
40-011	Bois autres	libres	consol.
40-019	Feuilles de placage autres	9	9
46-003	Soie naturelle. - autre	1080 (540)	200
46-004	Tissus de soie pure	3060 (200)	2160
46-005	Tissus de demi-soie	2160 (1350)	consol.1350
46-006	Tissus à poil	2025 (180)	1620
46-008	Rubans... en soie pure	3060 (2160)	1800
46-009	Rubans en demi-soie	2160 (1350)	1125
46-010	Dentelles, tissus de dentelle, tulle	3060 (200)	2160

du Tarif	Désignation des produits	Droit actuel par kg en marks finlandais	Concession
46-012	Toile à tamis	450	300
46-014	Soie artificielle.... autres	270	180
46-015	Tissus de soie pure...	1800	1200
46-116	Tissus de demi-soie,,, blanchis...	1080	720
46-216	Tissus de demi-soie... autres	1800 (1080)	720
46-017	Tissus à poil	2025 (1620)	1080
46-018	Rubans, cordons et passementerie... en soie pure	2700 (2160)	1800
46-019	Rubans, cordons et passementerie... en demi-soie	1800 (1080)	900
46-020	Dentelles et tissus de dentelles et tulle.	2700 (2160)	1800
46-023	Tissus... même brodés	4590 (300)	2700
46-024	Ouvrages en tréfilerie d'or	4590 (325)	2700
47-001	Laine même lavée	libres	consol.
48-008	Fils de coton autres	216	108
48-054	Dentelles.... autres	4950 (1710)	consol.1710
49-029	Tissus de lin.... autres	324	250
51-002	Bas, chaussettes et gants en soie naturelle	3060 (2160)	consol.2160
52-026	Vêtements,, en articles de tréfilerie d'or	5400 (300)	.2700
65-006	Cloches pour chapeaux en feutre	45	30
61-001	Perles fines... non montées	libres	consol.
61-003	Pierres précieuses et semi-précieuses	libres	consol.
61-017	Ouvrages en platine... autres	9000 (6750)	consol.6750
73-046	Pièces en charbon pesant moins de 3 K. autres, excepté balais de charbon	9	consol.
77-007	Appareils photographiques...autres	720	450
77-008	Appareils cinématographiques	900	600
78-008	Réveils	135	45
79-004	Claviers et mécaniques	90	30

S E C R E T

LISTE des OFFRES de la FRANCE en réponse aux demandes de concessions formulées par la F I N L A N D E

Numéros du Tarif	Dénominations	Droits avant Genève	Droits actuels	Demandes	Offres
390 B	Lessives de soude résiduaires de la fabrication des pâtes de cellulose..(1)	25%	15%	Ex.	
Ex 582	Poix autres que de brasserie (sulphate pitch	20%	20%	Ex.	15%
Ex 778	Farine de bois de conifères.....	15%	15%	Ex.	cons.
781	Panneaux, planches, plaques et similaires en bois ou végétaux divers défibrés, agglomérés avec de la résine naturelle ou synthétique ou d'autres liants organiques.....	20%	20%	3%	cons.
Ex 788	Pièces de charpente, parois ou cloisons même avec ferrures ou accessoires métalliques, assemblées ou non, en bois tendre.....	20%	20%	Ex.	18%
Ex 789	Pièces de menuiserie en bois massif ou contreplaqué, non dénommés ni comprises ailleurs (panneaux de parquets ou parquets mosaïques, portes, fenêtres,				

(1) - à préciser.

Numéros du Tarif	Dénominations	Droits avant Geneve	Droits actuels	Demandes	Offres
Ex 789 (suite)	volets, escaliers, placards etc...), même avec ferrures ou accessoires métalliques, assemblées ou non, unies, brutes, cirées, peintes, vernies, laquées, dorées, décorées de dessins, etc.....	20%	20%	Ex.	18%
790	Baraques, châlets, hangars et constructions similaires en bois, démontables, présentés à l'état complet.....	20%	20%	Ex.	18%
Ex 794 A	Articles en bois pour l'industrie non dénommés ni compris ailleurs: petites bobines à dévider pour fil à coudre, en bois commun.....	6%	6%	Ex.	cons. 4%
	Papiers et cartons dénommés, en bobine ou en feuilles:				
825 B	-papier cristal.....	30%	20%	10%	Cons.
825 C	-papier ingraissable et calque.....	35%	25%	10%	cons.
Ex 826	Papiers et cartons non dénommés, formés en continu, marqués, filigranés, satinés, frictionnés ou non, en bobines ou en feuilles:				
	-en un seul jet:				
	-autres:				
	---contenant plus de 60% de pâtes mécaniques d'un poids au m2 de:				

Numéros du Tarif	Dénominations	Droits avant Genève	Droits actuels	Demandes	Offres
Ex 826 (suite)	----plus de 320 G.	30%	25%	10% (papier journal & papier pour impression Ex. carton 10%	cons.
	----moins de 320 G.	30%	30%		25%
	-en deux ou plusieurs jets:				
	--à intérieur en papier Kraft	40%	35%	10%	28%
	--à intérieur autre	35%	25%	10%	cons.
832 A	Papiers et cartons simplement assemblés par collage, en bobines ou en feuilles: papier et carton, contrecollés; papier et carton ondulés	30%	30%	10%	25%

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Conférence d'Annecy

X : 201

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annecy ~~PARIS~~, LE 30 Juin 1949

N O T E

pour le SECRETAIRE EXECUTIF .

Les délégations finlandaises et françaises ont l'honneur de vous faire connaître qu'elles ont terminé leurs négociations tarifaires.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, en double exemplaire, les listes finales des offres échangées.

Pour la Délégation
de FINLANDE :

Pour la Délégation
de FRANCE :

P.J.

S E C R E T

30 Juin 1949

N° 1

LISTE des OFFRES
de la
FRANCE à la FINLANDE

-:-:-:-:-:-:-:-

Numéros du tarif français	Désignation des produits		Droit actuels	Droits offerts
	Produits de la distillation du bois :			
ex 579 A	- goudrons de bois :			
	-- goudrons de conifères (résineux).	ad val	15 %	13 %
ex 582	Poix :			
	- autres : "sulphate pitch".....	-	20 %	15 %
ex 630	Mélanges des dérivés des corps gras naturels ou synthétiques ci-dessus avec des dérivés résiniques, y compris les résinates :			
	- produit dit "Tall-oil" renfermant des acides gras et des acides résiniques, la proportion des acides résiniques étant supérieure à 24 % et le total des acides gras et des acides résiniques étant au moins égal à 80 %.....	-	25 %	10 %
ex 767 A	Bois sciés, non dénommés ni compris ailleurs :			
	- bois communs :			
	-- conifères, injectés, imprégnés, enduits ou non, d'une épaisseur de :			
	--- plus de 75 m/m.....	-	14 %	7 %
	--- 5 m/m exclus à 75 m/m inclus....	-	20 %	7 %
778	Farine de bois.....	-	15 %	consolidation
ex 779	Bois rabotés, rainés et (ou) bouvetés planches, frises ou lames de parquets rabotées, rainées et (ou) bouvetées :			
	- en bois tendre.....	-	18 %	12 %
781	Panneaux, planches, plaques et similaires en bois ou végétaux divers défibrés, agglomérés avec de la résine naturelle ou synthétique ou d'autres liants organiques.....	-	20 %	18 %

Numéros du tarif français	Désignation des produits		Droits actuels	Droits offerts
ex 788	Pièces de charpente, parois ou cloisons, même avec ferrures ou accessoires métalliques, assemblées ou non :			
	- en bois tendre.....	ad val.	20 %	18 %
	Pièces de menuiserie en bois massif ou contreplaqué, non dénommées ni comprises ailleurs (panneaux de parquets ou parquets mosaïques, portes, fenêtres, volets, escaliers, placards, etc..), même avec ferrures ou accessoires métalliques, assemblés ou non:			
ex 789	- unies, brutes, cirées, peintes, vernies, laquées, dorées, décorées de dessins etc.....	-	20 %	18 %
790	Baraques, chalets, hangars et constructions similaires en bois, démontables, présentés à l'état complet..	-	20 %	18 %
ex 791	Caisses et emballages légers :			
	- en bois non plaqués ni contreplaqués			
	-- en bois scié :			
	--- caisses et caissettes non à claire-voie :			
	---- non montées, présentées en fardeaux ou autrement, même avec parties assemblées, collées, clouées ou agrafées.....	-	15 %	consolidation
	--- emballages à claire-voie (plateaux cageots, harasses, etc..) non montés.....	-	15 %	consolidation
	Articles en bois pour l'industrie, non dénommés ni compris ailleurs :			
ex 794 A	- articles de tournerie pour l'industrie textile :			
	-- petites bobines à dévider pour fil à coudre, en bois commun.....	-	6 %	4 %
	Papiers et cartons dénommés en bobines ou en feuilles :			
825 B	- papier cristal.....	-	20 %	consolidation
ex 825 C	- papier ingraissable, tel que "grease-proof".....	-	25 %	20 %
ex 825 C	- papier calque.....	-	25 %	consolidation

Numéros du tarif français	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels	Droits offerts
ex 826	Papiers et cartons non dénommés, formés en continu, marqués, filigranés, satinés, frictionnés ou non, en bobines ou en feuilles :			
	- en un seul jet :			
	-- autres :			
	---contenant des pâtes mécaniques :			
	----contenant plus de 60 % de pâtes mécaniques d'un poids au m² de :			
	-----plus de 320 gr.....	ad val.	25 %	consolidation
	-----320 gr. et moins.....	-	30 %	25 %
	- en deux ou plusieurs jets :			
	-- à intérieur en papier Kraft.....	-	35 %	25 %
	-- à intérieur autre.....	-	25 %	consolidation
	Papiers et cartons simplement assemblés par collage, en bobines ou en feuilles :			
832 A	- papier et carton contrecollés; papier et carton ondulés.....	-	30 %	25 %

N°2

S E C R E T

LISTE des OFFRES
de la
FINLANDE à la FRANCE

-:-:-:-:-:-

Numéros du Tarif Finlandais	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits Offerts
04-007	Miel, même artificiel.....	p.Kg	63	50
05-002	Nacre, écaille de tortue, ainsi que les coquilles de mollusques et d'escargots, non travaillés.....	(Kg)	exemption	consolidation
05-004	Eponges.....	(Kg)	exemption	consolidation
	Plantes vivantes; plants :			
	- avec motte, même en pots :			
06-003	-- plants d'arbres fruitiers.....	P. Kg	18	consolidation
	- autres :			
06-004	-- plants d'arbres fruitiers.....	P. Kg	36	12
08-001	Dattes.....	p. Kg	27	9
	Poivre :			
09-006	- autre..... (moulu : p.)	Kg	72 (49.50)	36
09-007	Vanille.....	p. Kg	1.350 (945)	500
09-009	Clous et griffes de girofle.....	p. Kg	72	consolidation
09-012	Safran.....	p. Kg	1.350 (945)	945
09-015	Anis et anis étoilé.....	Kg	27	consolidation
12-033	Ecorces d'oranges, de citrons et d'oranges-amères, séchées, salées ou se trouvant dans une solution de matières servant à la conservation.....	Kg	54	13.50
13-003	Gomme arabique.....	(Kg)	exemption	consolidation
14-005	Liber.....	(Kg)	exemption	consolidation

Note - Les droits placés entre parenthèses sont les droits conventionnels

Numéros du tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits offerts
14-006	Matières de rembourrage, n.d.a., telles que herbes, zostère, crin végétal et mousse, même tordus; kapok.....	(Kg)	exemption	consolidation
	Huile d'olive :			
15-011	- en emballages ne pesant pas plus de 15 Kg brut.....	p. Kg	18	consolidation
15-012	- autre.....	Kg	4.50	consolidation
Ex 15-027	Cire d'abeilles.....	Kg	7.20	consolidation
18-001	Fèves de cacao, brutes, même broyées	Kg	63	50
20-002	Câpres.....	p. Kg	270 (121.50)	120
20-006	Champignons.....	P. Kg	144 (90)	72
	Préparations et conserves de plantes, autres :			
20-010	- salées.....	P. Kg	40.50 (18.20)	18
20-011	- autres.....	p. Kg	40.50 (18.20)	18
	Préparations et conserves (à l'exception des jus) de fruits et de baies, autres :			
Ex 20-017	- crème et purée de marrons.....	p. Kg	126 (72)	54
21-003	Préparations de moutarde.....	p. Kg	90 (56.25)	45
21-006	Préparations alimentaires n.d.a.....	p. Kg	315 (180)	180
	Vins mousseux et vins pétillants :			
Ex 22-005	- en contenants autres : -- avec certificat spécial...(Note)..	litre	108	80
	Vins légers dont la teneur alcoolique n'est pas supérieure à 15 % en volume, n.c.a. :			
22-006	- en contenants de plus de 2 litres..	P. Kg	54	35
Ex 22-007	- en contenants autres : -- avec certificat spécial..(Note)..	litre	108	70

Note au Ex 22-005 - Sous le présent numéro sont classés les vins mousseux et pétillants en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par les Autorités finlandaises.

Note au Ex 22-007 - Sous le présent numéro sont classés les vins légers en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par les Autorités finlandaises.

Numéros du tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits Offerts
	Cognac :			
22-014	- en contenants de plus de 2 litres	P. Kg	180	120
22-015	- en contenants autres	litre	270	180
	Rhum et arack :			
Ex 22-018	- rhum en contenants de plus de 2 litres	P. Kg	180	120
Ex 22-019	- rhum en contenants autres	litre	270	180
28-015	Acide tartrique	(Kg)	exemption	consolidation
28-019	Hydroxyde de potassium	(Kg)	exemption	consolidation
28-028	Soude calcinée	(Kg)	exemption	consolidation
28-029	Soude cristallisée	(Kg)	exemption	consolidation
28-030	Bicarbonate de sodium	(Kg)	exemption	consolidation
28-031	Carbonate de potassium (potasse)	(Kg)	exemption	consolidation
28-040	Sulfite de sodium	(Kg)	exemption	consolidation
Ex 28-042	Bisulfate de sodium	(Kg)	exemption	consolidation
28-053	Chlorure de potassium	(Kg)	exemption	consolidation
	Extraits tannants d'origine végétale:			
30-004	- autres	(Kg)	exemption	consolidation
30-006	Extraits de bois de teinture et autres extraits tinctoriaux végétaux	(Kg)	exemption	consolidation
30-012	Ocre rouge	Kg	2.70	exemption
30-013	Ocre jaune	Kg	2.70	exemption
	Huiles essentielles végétales, même déterpénées; substances odorifférantes artificielles et constituants odorifférants isolés des huiles naturelles n.c.a; essences employées par l'industrie alimentaire ou par d'autres industries même contenant de l'alcool éthylique; solutions concentrées d'huiles végétales naturelles dans les graisses et dans les huiles :			
31-002	- vanilline	p. Kg	2.700 1.800	945
Ex 31-003	- huiles de girofle et de romarin	p. Kg	360	consolidation
	- autres :		2.700	
31-104	-- naturels	p. Kg	(80)	360
31-204	-- autres	p. Kg	2.700 (990)	360

Numéros du tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits Offerts
	Eaux de sentour, lotions capillaires et eaux pour la bouche :			
	- contenant de l'alcool ou de l'éther:			
	-- dont le poids n'excède pas 3 Kg, emballage compris :			
31-105	--- eaux de sentour.....	p.Kg	2.700 (70)	630
31-205	--- autres.....	p.Kg	2.700 (1.350)	900
31-007	- autres.....	p.Kg	810 (450)	450
	Préparations cosmétiques et odorifé-rantes, n.c.s. :			
31-008	- crèmes, onguents et huiles.....	p.Kg	2.700 (50)	450
31-009	- poudres et pâtes dentifrices.....	p.Kg	1.800 (450)	450
31-010	- autres.....	p.Kg	2.475 (60)	540
	Savon :			
32-003	- parfumé ou médicamentoux; savons liquides et mous en tubes, pots, flacons ou autres contenants simi-laires; savon transparent.....	p.Kg	360 (180)	180
	Colles d'origine animale, autres :			
33-004	- colles d'os et de peaux, à l'état solide.....	Kg	13.50	consolidation
33-005	- autres.....	Kg	13.50	consolidation
Ex 37-002	Sacs pesant plus de 0 k 5 par pièce net; même avec accessoires.....	p.Kg	432	288
37-003	Etuis, même avec accessoires, boîtes, gaînes, serviettes, porte-feuilles et porte-monnaie ; sacs, même avec acces-soires, ne pesant pas plus de 0k 5 net par pièce.....	p.Kg	1.080 (540)	540
37-005	Ceintures; parties de ceintures en cuir ou peau.....	p.Kg	990 (450)	450
37-007	Gants de peau, non compris sous le N° 37-011, ainsi que leurs parties en peau, telles qu'étavillons.....	p.Kg	2.700 (180)	900

Numéros du tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits Offerts
	Vêtements achevés et autres articles, recouverts ou doublés de pelleterie; pelleterie confectionnée :			
38-015	- de moutons d'autre sorte; de chèvre	p.Kg	1.800 (150)	1.200
38-016	- d'autres peaux	p. Kg	2.700	900
	Bois non sciés :			
40-011	- autres	(Kg)	exemption	consolidation
	Feuilles de placage, sciées, ne mesurant pas plus de 5 m/m d'épaisseur; bois contreplaqués :			
40-018	- de chêne	Kg	9	6
40-019	- autres	Kg	9	6
	Soie naturelle			
	Soie naturelle, retorse ou filée; fils de chenille :			
46-002	- en conditionnements pour la vente au détail	p.Kg	1.530 (720)	720
46-003	- autres	p. Kg	1.080 (540)	200
46-004	Tissus de soie pure, n.c.a.	p. Kg	3.060 (200)	1.700
46-005	Tissus de demi-soie, n.c.a.	p. Kg	2.160 (1.350)	1.000
46-006	Tissus à poil	p. Kg	2.025 (180)	1.300
	Rubans, cordons et passementerie, n.c.a. :			
46-008	- en soie pure	p. Kg	3.060 (2.160)	1.800
46-009	- en demi-soie	p. Kg	2.160 (1.350)	1.125
46-010	Dentelles, tissus de dentelles et tulle	p. Kg	3.060 (200)	1.800
46-011	Tissus, rubans et cordons, brodés	p. Kg	200% du droit du tissu	150% du droit du tissu
46-012	Toile à tamis	p. Kg	450	300

Numéros du tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits offerts
	Soie artificielle			
	Soie artificielle; fils de chenille :			
46-013	- en conditionnements pour la vente au détail	p. Kg	1.260 (585)	585
46-014	- autres	p. Kg	270	180
46-015	Tissus de soie pure, n.c.a.	p. Kg	1.800	1.000
	Tissus de demi-soie, n.c.a :			
46-116	- blanchis, teints ou imprimés avec addition de coton représentant au moins 40 % du poids, d'une largeur non inférieure à 88 cm	p. Kg	1.080	600
46-216	- autres	p. Kg	1.800 (1.080)	720
46-017	Tissus à poil	p. Kg	2.025 (1.620)	1.080
	Rubans, cordons et passementerie, n. c.a. :			
46-018	- en soie pure	p. Kg	2.700 (2.160)	1.400
46-019	- en demi-soie	p. Kg	1.800 (1.080)	900
46-020	Dentelles, tissus de dentelle et tulle	p. Kg	2.700 (2.160)	1.800
46-021	Tissus, rubans et cordons, brodés...	p. Kg	200% du droit du tissu	150 % du droit du tissu
	Ouvrages en tréfilerie d'or.			
46-022	Fil d'or étiré	p. Kg	2.700	2.200
46-023	Tissus, même travaillés ultérieurement d'une des façons prévues au Chapitre 50, même brodés	p. Kg	4.590 (300)	2.700
46-024	Ouvrages en tréfilerie d'or, n.o.a..	p. Kg	4.590 (325)	2.700

Numéros du tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits offerts
	Laine et autres poils; crins			
	Tissus de laine et de poils, n.c.a., renfermant plus de 5 mais pas plus de 15 % de soie :			
47-018	- pesant plus de 500 gr. par m^2.....	p. Kg.	900 (450)	450
47-019	- pesant plus de 200, mais pas plus de 500 gr. par m^2.....	p. Kg.	1.080 (540)	540
47-020	- ng pesant pas plus de 200 gr. par m^2.....	p. Kg.	1.260 (630)	630
47-022	Feutre de machine, mais sans fin et sous forme de manchons; draps pour presses.....	p. Kg.	90	consolidation
	Tapis de pied en laine ou en poils :			
	- noués :			
47-023	-- n'ayant pas plus de 180 noeuds par mètre courant.....	p. Kg.	522 (231.75)	230
47-024	-- autres.....	p. Kg.	1.080 (472.50)	470
47-025	- en tissus à poil, non noués.....	p. Kg.	675 (270)	270
47-026	- autres.....	p. Kg.	342 (153)	150
47-027	Rubans, cordons et passementerie; n.c.a.....	p. Kg.	702 (513)	500
	Coton			
	Fils de coton conditionnés pour la vente au détail :			
48-007	- fil à coudre.....	p. Kg.	216	108
48-008	- autres.....	p. Kg.	216	108
48-009	Fils mercerisés et fils à effet, non conditionnés pour la vente au détail; fil de chenille.....	p. Kg.	216	108
	Tissus, n.c.a. blanchis, teints ou imprimés :			
	- pesant plus de 100, mais pas plus de 250 gr. par m^2 :			
48-138	-- tissés avec des fils teints.....	p. Kg.	135	consolidation

Numéros du tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits offerts
	Rubans, cordons et passementerie; n.c.a. :			
48-049	- à poil.....	p. Kg	1.215 (540)	540
	Dentelles, tissus de dentelle et tulle :			
	- Tissus à rideaux en fils retors :			
48-052	-- ayant plus de 50 cm de largeur...	p. Kg	765 (360)	360
48-053	-- autres.....	p. Kg	3.600 (1.575)	1.575
48-054	- autres.....	p. Kg	4.950 (1.710)	1.710
48-055	Tissus, rubans et cordons, brodés...	p. Kg	200% du droit du tissu	150 % du droit du tissu
	<u>Autres matières textiles végétales</u>			
	Lin, chanvre, jute, chanvre de Manil-le, ramie et autres matières textiles végétales, à l'exception du coton, même séparées, blanchies, teints ou préparés d'une autre manière analogue:			
49-004	- autres.....	(Kg)	exemption	consolidation
	Fils de lin ou d'autres matières textiles végétales; n.c.a. :			
	- à deux ou plusieurs bouts, n.c.a. :			
	-- non blanchis et non teints :			
49-014	--- autres.....	Kg	32.40	consolidation
	-- blanchis, teints ou imprimés :			
49-015	--- jusqu'au N° 18 inclus.....	Kg	37.80	consolidation
49-016	--- autres.....	Kg	41:40	consolidation
	Tissus de lin et d'autres matières textiles végétales, n.c.a. blanchis, teints ou imprimés, n.c.a. :			
49-026	- ne contenant pas plus de 25 fils de chaîne et de trame cumulativement dans 1 cm^2.....	p. Kg	180	consolidation
49-029	Tissus de lin ou d'autres matières textiles végétales, n.c.a., tissés avec dessins, l'armure de liage étant visible et le nombre de fils contenus dans le dessin étant supérieur à 8..	p. Kg	324	250

Numéros tarif allemandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits Offerts
49-041	Tissus, cordons et rubans brodés....	p. Kg	200 % du droit du tissu	150 % du droit du tissu
	Bonneterie en soie naturelle :			
	- en soie pure :			
51-001	-- se vendant au mètre.....	p. Kg	2.700 (200)	1.800
51-002	-- bas, chaussettes et gants.....	p. Kg	3.060 (2.160)	2.160
51-003	-- autres.....	p. Kg	3.060 (2.160)	1.800
	- en demi-soie :			
51-004	-- se vendant au mètre.....	p. Kg	1.530 (990)	990
51-005	-- bas, chaussettes et gants.....	p. Kg	2.160 (1.350)	1.350
51-006	-- autres.....	p. Kg	2.160 (1.350)	1.350
	Bonneterie en soie artificielle :			
	- en soie pure :			
51-007	-- se vendant au mètre.....	p. Kg	2.160 (1.350)	1.350
51-008	-- bas, chaussettes et gants.....	p. Kg	2.700 (1.350)	1.350
51-009	-- autres.....	p. Kg	2.700 (1.350)	1.350
	- en demi-soie :			
51-010	-- se vendant au mètre.....	p. Kg	1.530 (990)	990
51-011	-- bas, chaussettes et gants.....	p. Kg	2.160 (1.350)	1.350
51-012	-- autres.....	p. Kg	2.160 (1.350)	1.350
	Bonneterie en laine ou en poils :			
51-016	- gants.....	p. Kg	270 (198)	200
	Corsets, corsages, soutien-gorge, ceintures-corsets et ceintures porte-jarretelles, même contenant des fibres de caoutchouc, même sans baleines ni buses :			
52-008	- en tissus contenant de la soie ou en articles de tréfilerie d'or....	p. Kg	2.700 (1.890)	1.890
52-009	- autres.....	p. Kg	900	consolidation

Numéros du tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits Offerts
	Etuis, même avec accessoires, boîtes, gaînes, serviettes, portefeuilles et porte-monnaie; sacs même avec accessoires, ne pesant pas plus de 0K5 net:			
52-017	- en tissus contenant de la soie ou en articles de tréfilerie d'or, ou recouverts de ces tissus ou articles.....	p. Kg	6.300 (3.600)	3.600
	Vêtements et autres articles de couture en tissus ou feutres, n.c.a., même combinés avec d'autres matières :			
52-026	- en articles de tréfilerie d'or....	p. Kg	5.400 (300)	2.700
	- en dentelles, en tissus de dentelle ou en tulle :			
52-027	-- contenant de la soie.....	p. Kg	4.950 (2.655)	2.655
52-028	-- autres.....	p. Kg	4.950 (1.890)	1.890
52-029	- en soie pure.....	p. Kg	4.500 (2.700)	2.700
52-030	- en demi-soie.....	p. Kg	2.250 (1.350)	1.350
	- en laine ou en poils :			
52-031	-- avec broderies, dentelles ou fournitures ou avec doublure, revers ou garnitures en soie ou en matières contenant de la soie.....	p. Kg	2.700 (1.485)	960
	Chaussures en cuir :			
54-002	- en cuir verni.....	p. Kg	810 (432)	430
	Cloches pour chapeaux :			
55-006	- en feutre.....	pièce	45	30
55-009	Chapeaux, même à demi-achevés, en plumes ou en fleurs ou garnis de plumes, fleurs ou autres ornements similaires:	pièce	1.800 (1.080)	1.080
57-001	Plumes de parure, peaux d'oiseaux, ailes et autres parties d'oiseaux couvertes de plumes, appâts, destinées à la parure; fournitures en plumes, artificielles; articles de parure préparés de ces articles.....	p. Kg	8.100 (6.075)	6.075
	Perles fines, y compris les perles de culture :			
61-001	- non montées.....	(Kg)	exemption	consolidation

Numéros tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits offerts
61-003	Pierres précieuses et semi-précieuses, même artificielles.....	(Kg)	exemption	consolidation
	Ouvrages en or :			
61-014	- autres, même avec pierres ou perles enchâssées.....	p. Kg	9.000 (5.625)	5.625
	Ouvrages en platine :			
61-017	- autres, même avec pierres ou perles enchâssées.....	p. Kg	9.000 (6.750)	6.750
	Tuyaux, raccords, brides, bouchons et chapeaux, en fonte ~~non malléable~~ :			LT.
63-051	- ayant plus de 8 m/m dans l'épaisseur du métal.....	p. Kg	5.40	3.60
63-052	- autres.....	p. Kg	7.20	4.80
73-007	Accumulateurs au nickel ainsi que leurs parties.....	p. Kg	9	consolidation
	Pièces en charbon ou en graphite pour usages électrotechniques, électrothermiques ou électrochimiques, même combinés avec du métal :			
	- autres :			
73-045	-- balais de charbon.....	p. Kg	27	consolidation
73-046	-- autres.....	p. Kg	9	consolidation
73-063	Machines et appareils électrotechniques spéciaux n.c.a.....	p. Kg	54	consolidation
	Automobiles pour personnes, actionnés par un moteur à combustion :			
	- d'une valeur non supérieure à 300.000 marks par pièce :			
75-002	-- d'une cylindrée non supérieure à 1.600 cm3.....	(pièce) Kil.	32 % et pas moins de 32 marks au Kg	14 %
	Appareils photographiques et leurs parties; objectifs :		3[illegible] % et pas moins de 14 marks au Kg	
77-007	- autres.....	p. Kg	720	450
77-008	Appareils cinématographiques de prises de vues.....	p. Kg	900	600
78-008	Réveils.....	pièce	135	45
79-004	Claviers et mécanismes de pianos et d'harmoniums.....	p. Kg	90	30
79-015	Instruments de musique, autres; métronomes et diapasons; sifflets; parties et accessoires d'instruments de musique, importés séparément, n.c.a.....	p. Kg	405 (270)	270

Numéros du tarif finlandais	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels (en marks)	Droits Offerts
	Celluloïd, acétate de cellulose, viscose et autres matières dérivées de la cellulose; matières plastiques artificielles à base de caséine, de gélatine ou d'amidon, telles que galalithe; résines artificielles à base de phénols, d'urée ou d'acide phtalique, ainsi qu'autres résines artificielles similaires, même avec incorporation de papier ou de tissu; autres matières plastiques artificielles :			
82-010	- ouvrages n.c.a.....	p. Kg	405 (270)	270
84-005	Articles servant à l'ornementation des arbres de Noël et leurs parties.....	p. Kg	1.710 (765)	765